



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

HiPay Group S.A.

Rapport spécial d'alerte



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



MAZARS

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

HiPay Group S.A.

Siège social : 94, rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
Capital social : € 54 504 715

Rapport spécial d'alerte

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HiPay Group S.A, nous vous présentons notre rapport établi en application de l'article L. 234-1 du code de commerce relatif à la procédure d'alerte.

Dans le cadre de l'exercice de notre mission, nous avons relevé les faits exposés ci-après que nous avons considérés de nature à compromettre la continuité d'exploitation de votre société et qui nous ont conduit à mettre en œuvre la procédure d'alerte prévue par la loi.

1) Rappel des différentes phases de la procédure

Nous avons demandé des explications sur ces faits à votre Président par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 07 août 2019.

Dans sa réponse du 20 août 2019, votre Président nous a fait part de son analyse de la situation et nous a indiqué les mesures prises.

Entre août et décembre 2019, nous avons suivi l'évolution de la trésorerie de la société. Les informations obtenues nous ont permis de suspendre la procédure d'alerte en cours. Suite à la construction d'un nouvel exercice budgétaire courant décembre 2019, de nouvelles projections nous ont été présentées montrant des besoins de trésorerie complémentaires.

Suivant notre demande du 04 février 2020, votre conseil d'administration a délibéré sur cette situation le 21 février 2020.

Nous estimons que les délibérations de votre conseil d'administration dont le procès-verbal nous a été transmis par votre Président en date du 28 février 2020 ne sont pas de nature à assurer la continuité d'exploitation. C'est pourquoi nous avons demandé à votre Président de convoquer cette assemblée générale par un courrier en date du 13 mars 2020.

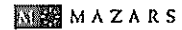
2) Faits relevés de nature à compromettre la continuité d'exploitation

Des incertitudes pèsent sur :

- o les hypothèses prises en compte lors de la construction des prévisions d'activité et de trésorerie révisées qui nous ont été successivement présentées au cours des 6 derniers mois, parmi lesquelles :
 - L'évolution de la conjoncture macro-économique sur 2020 ; et
 - L'évolution de l'activité d'HPME et d'HiPay S.A.S compte tenu des inspections en cours.

Nous ne disposons pas dès lors d'un degré de confiance suffisant sur les prévisions d'activité et de trésorerie de votre société.

- o l'issue des procédures judiciaires en cours;
- o les éléments de documentation transmis par BJ Invest pour nous permettre de conclure sur la capacité de BJ Invest à subvenir aux besoins de trésorerie de votre société.



*HiPay Group S.A.
Rapport spécial d'alerte*

Au regard de ce qui précède, la solution proposée par votre conseil d'administration lors de sa séance du 21 février 2020, qui consiste en un apport complémentaire en compte-courant à hauteur de 5 millions d'euros par la société BJ Invest, ne nous semble pas une solution pérenne de financement de l'activité.

Paris La Défense, le 13 mars 2020
KPMG S.A.

Christophe Coquelin
Associé

Courbevoie, le 13 mars 2020
MAZARS

Signature
numérique de
Alexandra
KRITCHMAR
Date: 2020.03.13
112926 40100

Alexandra Kritchmar
Associée